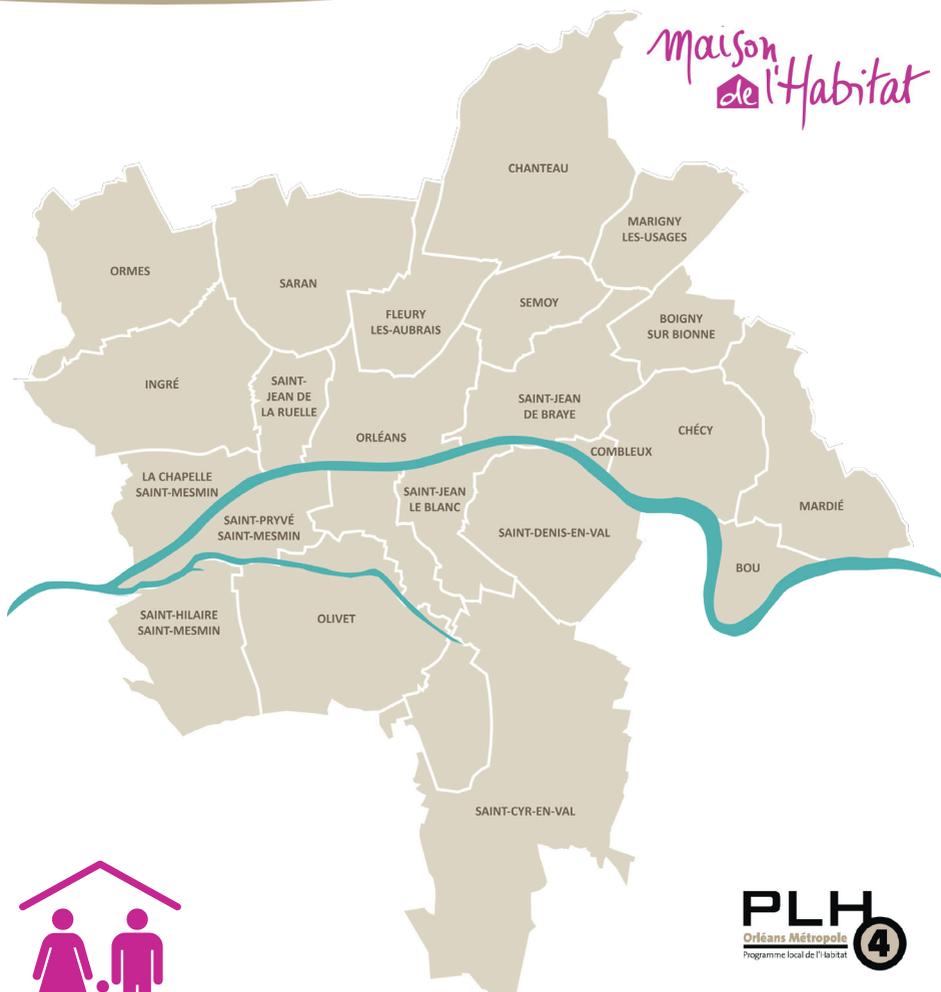


DEMANDER UN LOGEMENT SOCIAL SUR ORLÉANS MÉTROPOLE

«Ce qu'il faut savoir»

maison
de l'Habitat



PLH
Orléans Métropole
Programme local de l'Habitat **4**

www.orsans-metropole.fr | #OrleansMetropole   

ORLÉANS
MÉTROPOLÉ


FAIRE UNE DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

« LES ÉTAPES »

ÉTAPE ①

Vous déposez 1 seule demande :

- **à la Maison de l'Habitat :** entretien possible sur rendez-vous pour vous aider dans vos démarches



- **OU dans l'un des autres lieux d'enregistrement** (adresses en fin de brochure)

- **OU sur Internet :** sur le site www.demande-logement-social.gouv.fr

ÉTAPE ②

Vous recevez une attestation avec le numéro unique d'enregistrement sous 1 mois maximum :

- Par mail si demande déposée sur Internet
- OU par courrier si demande déposée dans un lieu d'enregistrement

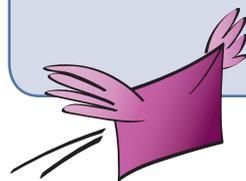
ⓘ Numéro unique communiqué immédiatement si demande déposée lors d'un entretien à la Maison de l'Habitat.

Pensez à actualiser votre dossier si votre situation évolue (famille, revenu, logement).

ÉTAPE ③

Votre demande est automatiquement consultable par tous les bailleurs sociaux de la Métropole Orléanaise.

Il est donc inutile de multiplier les demandes





ÉTAPE 4

Un logement qui correspond à votre demande est disponible :

↳ Le bailleur (ou un réservataire) vous contacte pour compléter votre dossier



ÉTAPE 5

Si votre dossier est accepté par la commission d'attribution des logements et que vous acceptez le logement proposé, vous devenez locataire.



Si vous refusez le logement proposé, votre demande pourra être à nouveau examinée.

ⓘ Après plusieurs refus, votre demande pourrait ne plus être considérée comme prioritaire.



LA COTATION DE VOTRE DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL SUR ORLÉANS MÉTROPOLE

C'est quoi la cotation ?

La cotation consiste à attribuer un nombre de points à votre demande de logement social en fonction de :

- ♦ **vos**re situation personnelle
- ♦ **vos**re situation professionnelle
- ♦ **vos**re logement actuel.

Que devez-vous faire ?

Veiller à ce que votre demande soit toujours à jour et soit le reflet de votre situation actuelle.

Fournir toutes les pièces justificatives pour bénéficier des points correspondants (liste des pièces disponible auprès des lieux d'accueil et d'information).

A quoi ça sert ?

- ♦ Permettre de vous situer par rapport aux autres demandeurs.
- ♦ Aider l'étude des candidatures lors des commissions d'attribution des logements sociaux.



Le nombre de points évoluera à chaque actualisation de votre dossier.



Où trouver des informations sur votre cotation ?

↳ **Sur Internet :**
dans votre espace personnel sur le Portail Grand Public

www.demande-logement-social.gouv.fr

Vous pourrez y trouver :

- > La cotation de votre demande
- > Les éléments vous permettant d'apprécier le positionnement de votre demande par rapport aux demandes similaires
- > Le délai d'attente moyen constaté pour la typologie et localisation demandées
- > le caractère prioritaire ou non de votre demande

↳ **Après des guichets d'enregistrement de la métropole**
(liste en dernière page)

Et si vous refusez une proposition adaptée à votre situation ?



Le rang de votre dossier pourra être revu

à partir du deuxième refus d'un logement adapté à vos besoins et vos ressources (diminution de 30 points au score attribué à votre demande).

LA COTATION DE VOTRE DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL SUR ORLÉANS MÉTROPOLE

- les critères peuvent se cumuler -



Vous n'êtes **pas locataire** d'un logement social



Vous êtes **déjà locataire** d'un logement social

Situation vis à vis du logement actuel



Personne menacée d'expulsion sans solution de relogement		50	50
Personnes hébergées en établissement ou logement de transition		50	/
Habitat indigne		38	38
Personne ayant à leur charge au moins un mineur et habitant dans un logement :	Dans un logement non décent	38	38
	Dans un logement manifestement suroccupé	38	38
Personne sans logement	Personne dépourvue de logement et hébergement	38	/
	Personne hébergée par des tiers	38	/
Ancienneté de la demande de logement social de plus d'un an		7	8
Logement inadapté au handicap ou perte autonomie		4	6
Taux d'effort trop élevé (plus de 40 %)		38	40
Sous-occupation dans le parc social		/	3
Logement repris ou mis en vente par son propriétaire		2	/



En cas de refus



En cas de deuxième refus d'une proposition adaptée à votre situation		- 30	- 30
-----------------------------------------------------------------------------	--	------	------



Situation personnelle



Mineurs émancipés ou majeurs âgés de moins de 21 ans pris en charge avant leur majorité par le service de l'ASE	50	50
Violence familiale ou mariage forcé	50	50
Viol ou agression sexuelle au domicile ou aux abords	50	50
Sortie de prostitution	50	50
Victime de traite des êtres humains ou proxénétisme	50	50
Ménages relevant du premier quartile (critère de ressources)	38	38
Personne en situation de handicap	38	38
Sortie d'appartement de coordination thérapeutique	38	/
Divorce ou séparation	4	4
Étudiant ou apprenti	2	2
Ancien étudiant en résidence étudiante	2	/
Habite l'EPCI * (Orléans Métropole)	2	2
Habite la commune	1	1

*Orléans Métropole est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale

Situation professionnelle



Reprise d'activité après une période de chômage de longue durée	38	38
Travaille dans l'EPCI (Orléans Métropole)	3	3
Logement éloigné du lieu de travail	3	3
Changement de lieu de travail	2	2
CDD / Intérim	2	2
Travailleur essentiel	1	1



COORDONNÉES DES LIEUX D'INFORMATION

La Maison de l'Habitat lieu commun d'information, d'enregistrement et d'orientation, vous accueille du lundi au jeudi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 9H30 à 12h30 et de 13h30 à 16H.

Les entretiens se font uniquement sur rendez-vous. Pour prendre rendez-vous, appelez l'accueil. Pour toutes autres questions, appelez l'accueil ou adressez-vous par mail à info@mdh.orleans-metropole.fr

16 rue Jeanne d'Arc ♦ 45000 ORLEANS ♦ tél : 02 38 68 10 40 ♦ <https://maisonhabitat.orleans-metropole.fr>
Tramway ligne B, arrêt Jeanne d'Arc

Vous souhaitez enregistrer votre demande ou la modifier :

Action Logement

| 10 boulevard Rocheplatte, Orléans | 0970 800 800 |

Chécy | CCAS - 11 rue du Maréchal Leclerc

| ccas@checy.fr | 02 38 46 60 87 |

France Loire | 33 rue du Faubourg de Bourgogne, Orléans

| contactez-nous@franceloire.fr | 02 38 54 32 10 |

3F Centre Val de Loire | 5 rue Michel Royer, Orléans

| commercial.3fcvl@groupe3f.fr |

LogemLoiret | Agence Loire & Sologne : 3 rue Michel Royer, Orléans

| agenceloireetsologne@logemloiret.fr | 02 38 70 44 44 |

LogemLoiret | Agence Val & Forêt : 343, Rue Maryse Hilsz, Saran

| agencevalforet@logemloiret.fr | 02 38 70 44 44 |

Pierres et Lumières | 148 rue de Franche-Comté, Olivet

| accueil45@plumieres.fr | 02 38 63 09 10 |

Résidences de l'Orléanais | 16 avenue de la Mouillère, Orléans

| contact@residences-orleanais.fr | 02 38 41 49 00 |

Saint-Denis-en-Val | Espace Social, 61 rue de Saint-Denis

| espacesocial@saintdenisenvall.com | 02 38 76 09 60 |

Saint-Privé-Saint-Mesmin | CCAS-Espace Social, 20 place Clovis

| ccas@saint-pryve.fr | 02 38 51 09 10 |

Scalis | 35 rue des Sansonniers, Orléans

| contact.scalis@polylogis.fr | 02 38 47 79 81 |

CDC Habitat | 7 rue Molière, Orléans

| GO-ATGC-accueil@cdc-habitat.fr | 02 38 54 99 41 |

Valloire Habitat | 7 Passage Coligny, Orléans

| accueil.agence-orleans@valloire-habitat.com | 02 38 79 75 11 |

Valloire Habitat | 66 rue des Agates, Saint-Jean-de-la-Ruelle

| accueil.agence-sjr@valloire-habitat.com | 02 38 77 53 43 |

Vous souhaitez des informations sur le logement social :

ADIL interdépartementale du Loiret et d'Eure-et-Loir

| Espace Conseil France Rénov - 1 bis rue St Euverte, Orléans
| adil@adil45-28.org | 02 38 62 47 07 |

Boigny-sur-Bionne | Mairie | logement.social@boignysurbionne.fr

| 02 38 75 21 32 |

Bou | Mairie | mairie@mairiedebou.fr | 02 38 58 15 65 |

Chanteau | Mairie | mairiedechanteau@wanadoo.fr

| 02 38 75 00 59 |

Combleux | Mairie | mairie.combleux@mairie-combleux.fr

| 02 38 55 11 13 |

Fleury-les-Aubrais | Pôle Solid'R, 64c rue des fossés

| www.fleurylesaubrais.fr/crire-aux-services-de-la-mairie
| 02 38 71 93 42 |

Ingré | Mairie | ccas@ingre.fr | 02 38 22 85 22 |

La Chapelle-Saint-Mesmin | CCAS, Allée des Séquoias

| ccas@ville-lachapellesaintmesmin.fr | 02 38 22 77 75 |

Mardié | Mairie - CCAS | mairie@ville-mardie.fr

| 02 38 46 69 69 |

Marigny-les-Usages | Mairie | mairie@marignylesusages.fr

| 02 38 75 04 15 |

Olivet | Mairie | social@olivet.fr | 02 38 69 83 12 |

Ormes | Mairie | social@ville-ormes.fr | 02 38 70 83 13 |

Saint-Cyr-en-Val | CCAS | contact@mairie-saintcyrval.fr

| 02 38 76 20 20 |

Saint-Hilaire-Saint-Mesmin | Mairie

| mairie@mairie-st-hilaire-st-mesmin.fr | 02 38 76 30 24 |

Saint-Jean-de-Braye

| CCAS - Maison des Longues Allées, 25 rue de Mondésir
| logement@ville-saintjeandebraie.fr | 02 38 52 40 93 |

Saint-Jean-de-la-Ruelle | Mairie

| etat.civil@ville-saintjeandelaruelle.fr | 02 38 79 33 00 |

Saint-Jean-le-Blanc | CCAS | ccas@saintjeanleblanc.com

| 02 38 66 18 35 ou 02 38 66 18 34 |

Saran | Mairie | logement@ville-saran.fr | 02 38 80 34 02 |

Semoy | CCAS, 65 rue du Bourg | s.solidarite@ville-semoy.fr

| 02 38 61 96 53 |